

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 8 février 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Denis Levesque, directeur général
Mme Diane Legault, attachée de presse
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2012-116-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-117-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2012-118-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 1^{er} FÉVRIER 2012

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 1^{er} février 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2012-119-DEC DÉPÔT / COMMISSION / PROCÈS-VERBAUX

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 14 décembre 2011 et du 25 janvier 2012.
-

CE-2012-120-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / ACCOMPAGNEMENT / NOUVELLE POLITIQUE

ATTENDU la Politique familiale de la Ville de Terrebonne adoptée 9 mai 2005 par le Conseil municipal (247-05-2005);

ATTENDU QUE durant la présentation de la démarche MADA par M. Plante, du Carrefour action municipale et famille, en août 2011, il a été constaté une similitude entre les trois (3) démarches, soit MADA, la politique familiale et la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-1026-REC autorisant le regroupement en une seule politique la démarche MADA, la Politique familiale et le Plan d'action assurant l'intégration des personnes handicapées;

ATTENDU l'ampleur de la tâche et la complexité de la démarche entreprise pour réaliser le mandat dans un délai raisonnable;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2012-01-25/01 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant l'autorisation d'aller en appel d'offres pour les services d'un chargé de projets qui accompagnera la Commission dans la réalisation de la nouvelle politique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour un chargé de projets qui accompagnera la Commission dans la réalisation de la nouvelle politique.

Que la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine soit et est mandatée afin de suivre la démarche de refonte de la politique familiale et de la nouvelle politique famille, aînés et les personnes handicapées et à présenter au Comité exécutif un projet de politique et son plan d'action.

CE-2012-121-DEC LETTRE D'APPUI / GARDERIES

ATTENDU QUE le 24 octobre 2011, la ministre de la Famille, Mme Yolande James, annonçait le lancement de l'appel de projets pour créer 15 000 nouvelles places en garderie à 7\$ au Québec;

ATTENDU QUE pour la région de Lanaudière, il s'agit de la création de 1909 places;

ATTENDU QUE dans un document déposé par le service du développement économique, il est établi que les secteurs ayant des besoins réels en Service de Garde Reconnu sont plus élevés dans les secteurs 01 « La Plaine » et 5A « Lachenaie Est »;

ATTENDU QUE depuis l'annonce ministérielle, une centaine de demandes ont été reçues pour des services de garde en installation sur le territoire de la Ville de Terrebonne, dont une dizaine par des CPE;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a déjà ciblé certains terrains voués à la construction de CPE sur son territoire et qu'elle souhaite manifester son appui aux OBNL reconnus par la municipalité et engagés dans un projet de CPE au sein de la municipalité;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2012-01-25/02 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant l'envoi d'une lettre d'appui aux OBNL ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif mandate le service du développement économique pour la rédaction d'une lettre d'appui aux OBNL dans laquelle le ministère de la Famille sera informé que la Ville de Terrebonne pourrait rendre disponible des terrains destinés à accueillir des projets de CPE à la hauteur de ses besoins.

**CE-2012-122-REC NOMINATION / CONSEIL D'ADMINISTRATION /
MAISON DES AÎNÉS DE TERREBONNE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 524-11-2011 acceptant le protocole d'entente à intervenir avec la nouvelle corporation « La Maison des Aînés de Terrebonne »;

ATTENDU QU'à l'article 8-b du protocole, il est mentionné que la Ville a l'obligation « de siéger au Conseil d'administration de l'organisme selon les modalités convenues »;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2012-02-08/01 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant la nomination d'un représentant au Conseil d'administration de la Maison des aînés de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal de nommer Mme Marie-Claude Lamarche, représentante de la Ville de Terrebonne, au Conseil d'administration de la Maison des aînés de Terrebonne.

**CE-2012-123-DEC DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC. C.
VILLE DE TERREBONNE / 1145, RUE ARTHUR-
SANSCARTIER / INONDATION LE 30 SEPTEMBRE
2010**

ATTENDU la requête introductive d'instance de la compagnie d'assurances Desjardins assurances générales inc. contre la Ville de Terrebonne datée du 14 avril 2011 réclamant la somme de 15 242,99\$ pour des dommages au 1145, rue Arthur-Sanscartier à Terrebonne suite à une inondation survenue le 30 septembre 2010 ;

ATTENDU QUE le rapport de la Direction du génie et projets spéciaux indique que le bris se situe à l'intérieur de l'emprise de rue et qu'à cet effet il y a lieu de régler ce dossier selon la recommandation de l'expert en sinistres, M. Dany Lessard;

ATTENDU la recommandation de Me Daniel Champagne, procureur au dossier, à l'effet qu'un règlement hors cour, au montant de 8 750\$ en capital, intérêts et frais, serait acceptable, à la condition expresse que l'assureur de TEM, la Cie d'assurances Lombard, assume le même montant ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le règlement hors cour, au montant de 8 750\$ en capital, intérêts et frais, le tout suivant la lettre de Me Champagne, laquelle est jointe à la présente recommandation pour en faire partie intégrante.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs au règlement du présent dossier.

**CE-2012-124-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 127 214,05\$ préparée le 2 février 2012 ;

- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 1 107 893,17\$ préparée le 6 février 2012.

**CE-2012-125-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 47 056,64\$ préparée le 2 février 2012 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 172 550,43\$ préparée le 2 février 2012.

**CE-2012-126-DEC SUBVENTION / PROGRAMME D'AIDE À
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
(PAARRM)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a obtenu une subvention de 15 483\$ pour l'amélioration du réseau routier sur la rue Saint-Louis et le chemin Saint-Charles et une subvention de 10 000\$ pour l'amélioration du réseau routier sur la rue Ouellette ;

ATTENDU QUE les travaux devaient être réalisés avant le 15 février 2012 ;

ATTENDU QUE les travaux de pavage ont été réalisés en 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration de la rue Saint-Louis et du chemin Saint-Charles pour un montant subventionné de 15 483\$ et les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Ouellette pour un montant subventionné de 7 493,28\$, conformément aux exigences du ministère des Transports

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Saint-Louis, le chemin Saint-Charles et sur la rue Ouellette dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que Mme Francine Blain, trésorière, soit autorisée à signer le formulaire concernant la subvention pour l'amélioration du réseau routier.

**CE-2012-127-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-120112-JL, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Benoit Legault et Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-120112-JL.

**CE-2012-128-DEC SOUMISSION / ACHAT DE DEUX (2) VÉHICULES
« NISSAN ALTIMA BERLINE » POUR LA DIRECTION
DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat de deux (2) véhicules « Nissan Altima Berline » pour la Direction de la police (SOU-2012-02);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 janvier 2012 à 11 h 02, à savoir :

Grenier Nissan inc.	48 476,64\$
Auto Gouverneur Nissan	48 550,34\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Grenier Nissan inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 31 janvier 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **GRENIER NISSAN INC.**, datée du 19 janvier 2012, pour l'achat de deux (2) véhicules « Nissan Altima Berline » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 42 162,78\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0036 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-129-DEC SOUMISSION / ACHAT DE DEUX (2) VÉHICULES
« CHEVROLET CRUZE » POUR LA DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat de deux (2) véhicules « Chevrolet Cruze » pour la Direction de la police (SOU-2012-05);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 janvier 2012 à 11 h 04, à savoir :

Grenier Chevrolet Buick GMC inc.	47 484,68\$
Denis Breton Chevrolet Itée	47 829,60\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Grenier Chevrolet Buick GMC inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 31 janvier 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **GRENIER CHEVROLET BUICK GMC INC.**, datée du 30 janvier 2012, pour l'achat de deux (2) véhicules « Chevrolet Cruze » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 41 300\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0037 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-130-DEC CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN ARGENT /
RUE DES TILLEULS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 24 470\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots

en bordure de la rue des Tilleuls. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 22337 de ses minutes.

**CE-2012-131-DEC AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / LOT
2 860 834 / RUE DES ÉLODÉES / JOSÉE CAMPEAU
ET DOMINIC DAVIAULT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne du lot 2 860 834 du cadastre du Québec (rue des Élodées), d'une superficie de 49,30 m², au prix de 40,23\$/m² (plus TPS et TVQ), à Mme Josée Campeau et M. Dominic Daviault ainsi que tout autre document nécessaire. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que la promesse d'achat présentée par Mme Josée Campeau et M. Dominic Daviault, datée du 21 novembre 2011, soit et est acceptée.

Que Me Bernard Fauteux, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**CE-2012-132-DEC AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / PARTIE DE
LOT 3 021 950 / RUE PIERRE-RIVIÈRE / MARIE-
JOSÉE DIGNARD ET AUTRES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne d'une partie du lot 3 021 950 du cadastre du Québec (rue Pierre-Rivière), d'une superficie de 138 m², au prix de 56\$/m² (plus TPS et TVQ), à Mmes Marie-Josée Dignard et Nadia Martino et MM. Anthony Kotsovos et Dimitrios Kotsovos ainsi que tout autre document nécessaire. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que la promesse d'achat présentée par Mmes Marie-Josée Dignard et Nadia Martino et MM. Anthony Kotsovos et Dimitrios Kotsovos, datée du 20 novembre 2011, soit et est acceptée.

Que Me Odette Carignan, notaire, soit et est mandatée pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**CE-2012-133-DEC TOURNAGE D'UNE ÉMISSION / « LÉGENDES
URBAINES » / 128, RUE DE L'ÎLE-AU-FOIN**

ATTENDU la demande pour le tournage d'une émission de la série « Légendes urbaines » diffusée sur les ondes de Canal D, produite par Zone3-XXXIV inc., au 128, rue de l'Île-au-Foin, le jeudi 16 février 2012 de 10h à 00h ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage d'une émission de la série « Légendes urbaines » diffusée sur les ondes de Canal D, produite par Zone3-XXXIV inc. au 128, rue de l'Île-au-Foin, le jeudi 16 février 2012 de 10h à 00h.

Que des frais de permis de 50\$ soient facturés au requérant ainsi que tous les frais reliés directement ou indirectement à ce tournage.

Que le requérant n'obstrue pas les rues et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que la production distribue à l'ensemble des citoyens concernés un avis explicatif précisant la nature du tournage, les dates et heures ainsi que le nom d'une personne-ressource.

Que la production mentionne la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, du loisir et vie communautaire ainsi que le service des communications.

CE-2012-134-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15h50.

Vice-président

Assistant-secrétaire